

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026MAN061

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel - 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant la demande de l'Association les P'tits Baigneurs

AUTORISONS

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2026MAN058 en date du 5 août 2026.

L'association « Les P'tits Baigneurs » à installer un chapiteau sur les places de parking situées devant et en face de l'Ancien Cinéma Merlen (Boulevard Léo Lagrange à Gravelines) ainsi que sur la chaussée entre les deux, du samedi 22 août à 6h au lundi 24 août à 12h.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit déclarée et signalée conformément à la législation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- Que le chapiteau soit conforme à la réglementation en vigueur

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoable
Du samedi 22 août à 6h au lundi 24 août à 12h

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Événementiel,
L'association « Les P'tits Baigneurs »

Fait à GRAVELINES, le 14 - 08 - 26.

P/o Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne le : 17 AOUT 2026